

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Etienne, le 9 septembre 2022

Prévoyance Invalidité-Incapacité-décès : Les choses avancent à la FNMF, enfin !!!

Depuis plus de 20 ans la FNATH informe les pouvoirs publics, les syndicats, les assureurs et la Mutualité de l'urgence à travailler sur les « trappes » à précarité sociale que constituent les conséquences d'une longue incapacité temporaire ou d'une mise en invalidité pour les salariés.

La FNATH a participé, lors de l'élaboration du rapport du HCAAM sur l'articulation entre Sécurité sociale et Assurance maladie complémentaire, à faire de cette question une réflexion centrale dans la lutte pour le pouvoir d'achat. Lors du débat sur les ressources des personnes handicapées elle faisait de la **généralisation de la prévoyance Incapacité temporaire-Invalidité** un des leviers principaux de lutte contre la pauvreté des personnes dont le handicap ou la maladie chronique survient durant la vie professionnelle.

La FNATH dénonce les fortes inégalités d'accès à la prévoyance selon la taille de l'entreprise, le statut et la catégorie socioprofessionnelle du salarié et l'illisibilité et l'hétérogénéité de certains contrats, etc.

La FNATH se réjouit donc, des annonces exposées au Congrès de la FNMF aujourd'hui et de la prise de conscience des syndicats et de la Mutualité sur cet axe fort de progrès social.

« Enfin ! » ou « il ne faut jamais désespérer » pourraient penser les adhérents de la FNATH et leurs familles qui attendaient cette évolution des mentalités depuis plus de 20 ans et, plus encore, avec les progrès portés par le 100% santé.

La FNATH appelle ainsi à ce que la question de la prévoyance, pour lutter contre la précarité sociale à la suite d'une maladie, d'un accident et d'un handicap, trouve une réponse sociale urgente en rendant obligatoire l'accès mutualisé à une prévoyance qui couvre le risque maladie et le risque invalidité, avec un niveau de couverture de qualité pour tous les salariés quel que soit le statut professionnel, l'employeur, ou la carrière professionnelle.

La FNATH contribuera aux négociations à venir.

Contact : Hervé GUINDÉ
04 77 49 42 37 - communication@fnath.com
Suivez-nous sur

